

### **GREEN INVEST**

### **Objet**

Acquisition des biens matériels et/ou immatériels ainsi que des installations techniques et des constructions à condition que les constructions ne dépassent pas 20% du coût global du projet. Les projets doivent rentrer dans l'une des catégories suivantes et respecter les critères y associés tels que décrits ci-dessous

## Nature et plafond d'intervention

 Crédit avec taux d'intérêt pour la part du GREEN INVEST: 2,5 % l'an hors TVA, applicable au montant total du crédit

### Cibles éligibles

 Tous les secteurs productifs à l'exclusion de la promotion immobilière et de la pêche hauturière.

# Modalité de remboursement

 12 ans au maximum dont un différé en principal n'excédant pas 4 ans.

### Secteurs éligibles

- Energie renouvelable
- Efficacité énergétique
- Dépollution et économie des ressources
- Valorisation des déchets
- Fabrication d'équipements liés aux projets éligibles

#### Schéma de financement

Les programmes d'investissement seront financés par les fonds propres et/ou l'autofinancement et par le crédit conjoint, constitué de la part du GREEN INVEST et de celle de la banque et ce, dans les proportions ci-après :

- Fonds propres et/ou autofinancement : 20% au minimum (les dons, subventions, primes d'investissement et prix des concours sont assimilés à des fonds propres)
- Part de GREEN INVEST: 40% au maximum avec un plafond de 10 MDH
- Part de la banque : Le reliquat, sans que cette part ne soit inférieure à la part du GEEN INVEST

### Où déposer la demande?

- Centre d'affaires de Marrakech: Tél: 05.24.42.38.49

### Organisme gestionnaire



Source \*: https://www.tamwilcom.ma/fr/votre-projet/green-invest

